

*Questions orales***LA BANQUE DU CANADA****LA DÉCLARATION DU GOUVERNEUR À PROPOS DES SALAIRES DES TRAVAILLEURS**

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur le Président, j'ai une question brève, mais bien précise à poser au ministre des Finances. Hier, Gerald Bouey, le gouverneur de la Banque du Canada, a déclaré que les travailleurs canadiens étaient en partie responsables de la hausse des taux d'intérêt parce qu'ils avaient obtenu des augmentations de salaire plus élevées que leurs homologues des États-Unis. Or, selon les chiffres du ministère du Travail de ce pays, en 1983, le salaire des travailleurs canadiens n'atteignait que 93 p. 100 de celui des travailleurs américains. Le ministre estime-t-il, comme le gouverneur de la Banque du Canada, que les travailleurs sont en partie responsables des taux d'intérêt élevés que nous avons actuellement? Dans la négative, va-t-il dire au gouverneur Bouey d'aller, lui aussi, se promener sous la tempête?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Monsieur le Président, cela vise non seulement les travailleurs, mais tous les Canadiens. Pendant plusieurs années, les hausses de salaires, non seulement des ouvriers mais également des hauts fonctionnaires et de tous les travailleurs ont été plus élevées chez nous qu'aux États-Unis. Par exemple, en 1981, les hausses de salaires non indexées accordées au Canada dans le secteur privé ont dépassé de 5.1 p. 100 celles qu'ont obtenues les travailleurs des États-Unis, en 1982, elles les ont dépassées de 3 p. 100 et en 1983, de 1.7 p. 100. Avant 1981, la situation a été la même pendant plusieurs années.

Quand les salaires représentent 60 à 70 p. 100 de notre produit national brut, on peut dire qu'ils jouent un rôle important dans notre économie. Si nos hausses de salaire sont plus élevées qu'aux États-Unis, nous ne pouvons concurrencer ces derniers qui sont notre principal client et aussi un de nos principaux concurrents. Le député ne l'ignore sans doute pas. C'est une réalité à laquelle nous devons faire face. Nous devons rester concurrentiels.

Nous ne pourrions accorder des hausses de salaires relativement plus élevées qu'aux États-Unis tout en demeurant concurrentiels qu'à la condition d'avoir une productivité plus forte que celle des travailleurs américains. Le député n'ignore pas que ces dernières années, notre taux de productivité a été inférieur. Heureusement, il s'est amélioré l'année dernière. J'espère que tous les Canadiens feront en sorte que notre économie soit encore plus efficace.

**M. Nystrom:** Monsieur le Président, le fait est que le salaire moyen actuellement en vigueur dans l'industrie ne représente que 93 p. 100 du salaire américain soit \$11.44 de l'heure contre \$12.31.

**ON DEMANDE AU MINISTRE DE RÉDUIRE LE SALAIRE DU GOUVERNEUR**

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Comme il le sait sans doute, l'année dernière, le

gouverneur Bouey a touché un salaire de \$104,000. Son homologue américain, le président du Federal Reserve Board, Paul Volcker, a reçu l'équivalent de \$85,000 canadiens. Si le ministre ne congédie pas le gouverneur Bouey, va-t-il au moins prendre les mesures qui s'imposent pour réduire son salaire à \$79,000 ce qui représenterait 93 p. 100 du salaire de M. Volcker.

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Monsieur le Président, je rappelle au député que le salaire du gouverneur Bouey n'a pas été augmenté depuis quelques années. En fait, M. Bouey a refusé la hausse de salaire à laquelle il aurait eu droit en vertu du programme des 6 et 5 p. 100.

\* \* \*

**LES PÉNITENCIERS****MILLHAVEN—L'EMPLOI DE PERSONNES À TEMPS PARTIEL**

**M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Il y a des tensions considérables parmi les employés et les détenus du pénitencier de Millhaven, en raison du nombre de personnes qui ont été poignardées ou assassinées récemment. La situation est encore aggravée par le fait que les détenus peuvent se procurer de la drogue et de l'alcool. Les employés ont fait part de leurs inquiétudes au commissaire du Service correctionnel. Étant donné cette situation et la décision de votre ministère d'embaucher des employés à temps partiel...

**M. le Président:** A l'ordre. Le député doit s'adresser à la présidence.

**M. Vankoughnet:** Monsieur le Président, le solliciteur général sait-il que l'on embauche des personnes à temps partiel, par contrat, pour monter la garde dans les miradors à l'intérieur de ces prisons? On rapporte que ces gens ne sont pas qualifiés de sorte que des incidents semblables à ceux de la prison d'Archambault pourraient se reproduire...

**M. le Président:** Le député présente des instances, il ne pose pas réellement une question.

**M. Vankoughnet:** Monsieur le Président, le ministre est-il au courant de cette situation? Si oui, est-il prêt à examiner les faits qui ont été portés à l'attention du commissaire, notamment à la suite du récent rapport du coroner de l'est de l'Ontario qui dit que la toxicomanie et l'alcoolisme sont monnaie courante dans cette institution?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, j'ai rencontré des représentants du syndicat. En fait, je m'entretiens avec eux périodiquement, tous les trois mois environ, et nous étudions l'ordre du jour des récriminations. Cette question ne figurait pas à notre dernier ordre du jour. Toutefois, je suis certainement prêt à en discuter avec les représentants du syndicat.